



Communiqué de Presse

11 septembre 2009

Nouvelle journée de mobilisation syndicale : la démagogie n'est pas touchée par la pandémie

On prend les mêmes (ou presque) et on recommence. Six syndicats appellent à une nouvelle journée nationale d'action le 7 octobre prochain. La CGT, la CFDT, la CFE-CGC, la FSU, Solidaires et l'Unsa se sont réunies le 8 septembre sur la base des déclarations et communiqués communs de janvier et mai 2009 : après les journées de mobilisation de janvier, mars, mai et juin et malgré la baisse de la mobilisation, les syndicats de salariés ne changent pas de disque... Pourtant, ce n'est pas en réclamant la suppression du dispositif des heures supplémentaires et l'augmentation du Smic que la France va sortir de la récession et que les salariés verront le marché du travail et leur pouvoir d'achat s'améliorer, bien au contraire.

Permettre à une entreprise de recourir aux heures supplémentaires pour s'adapter rapidement à un surcroît de d'activité, lui offrira la possibilité de rebondir lorsque la reprise sera là au lieu de devoir refuser des marchés faute de main d'œuvre pour tenir les délais ou de devoir embaucher en catastrophe sans savoir si ce surcroît d'activité est durable ou temporaire. Cette proposition portée par le Cerf dès 2003 pour réduire les effets négatifs des 35 heures dans les TPE-PME a prouvé son efficacité en permettant à des salariés de gagner en moyenne 150 euros de plus par mois, soit un mois de salaire par an. S'agissant de l'augmentation du Smic, les syndicats font également fausse route : s'il est vrai que les revenus sont en général trop bas en France, les salaires sont trop élevés. Pour les syndicats, il faut prélever dans les bénéfices des entreprises donc le revenu des patrons qui s'élève en moyenne à 1850 euros par mois ! Au lieu de demander aux entreprises de payer davantage leurs salariés, les syndicats feraient mieux de se demander comment on peut augmenter le revenu des employés – et en particulier des bas salaires – sans augmenter les charges d'exploitation de TPE-PME particulièrement fragiles en cette période de crise. Le Cerf propose qu'une partie des charges actuellement payées par les entreprises soient transférées sur la consommation des produits français et des produits importés qui participeraient ainsi au financement de notre protection sociale. Cela permettrait que le salaire brut devienne du net pour les salariés les moins bien payés.

Le Cerf n'a de cesse de dénoncer l'absence de représentativité de syndicats qui ne consultent jamais leur base et qui se retrouvent de plus en plus souvent en porte-à-faux avec la France d'en bas qui ne demande qu'à pouvoir travailler. Ainsi, les leaders des grandes centrales syndicales ont rejeté le principe du prêt de main-d'œuvre qui permet de redéployer des salariés momentanément en sous-emploi sur des secteurs en manque de main-d'œuvre. Heureusement, loin des calculs politiques à courte vue et des affrontements artificiels avec le gouvernement et le patronat, des syndicats professionnels ont recours à cette mesure préconisée par le Cerf et la Fondation Concorde pour préserver l'emploi en période de crise. En effet, la Fédération française du bâtiment (FFB) et la Fédération des industries nautiques (FIN) ont signé cette semaine une convention en ce sens : le secteur nautique fortement touché par un ralentissement de la demande va ainsi permettre à ses salariés d'aller travailler dans le bâtiment qui manque de main-d'œuvre qualifiée dans des corps de métiers tels que l'électricité, la plomberie, la climatisation, la menuiserie, les métiers de la finition, l'agencement... C'est pourquoi le Cerf est encore et toujours consterné par l'absence réelle de propositions pragmatiques de syndicats dits "représentatifs" qui se fichent de l'environnement dans lequel évoluent les entreprises de ce pays, et qui prennent toujours le risque d'aggraver la situation des salariés et des entreprises.

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org